



Mercredi 29 mai 2019 – N°547

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS
Abonnement annuel en mairie : 15 € pour un envoi à chaque numéro
Tel : 02.96.84.60.03. Email : accueil.mairie@broons.fr Site Internet : www.broons.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES

Abandon des déchets sur la voie publique

Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradations des paysages.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, cartons, encombrants...) dispose d'une filière de collecte appropriée.

La loi punit d'une amende de 68 à 1500 € le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Nous sollicitons chaque citoyen à agir pour le respect de la nature.

Collecte des déchets

Trois bennes destinées aux cartons sont à votre disposition. Vous pouvez y déposer tous vos cartons pliés et propres. Elles se situent ZA du Pilaga, ZA du chalet et au Collège Jean Monnet.

Les points d'apport volontaire ou éco points sont à votre disposition pour le tri sélectif : vous y trouverez des conteneurs pour le verre, pour les emballages plastiques et les papiers. Les déchets doivent être mis en vrac dans le bon conteneur. Ils se situent au niveau du cimetière, à côté de la Planchette et à la Gare et au collège Jean Monnet.

Les ordures ménagères doivent être mis dans la nouvelle poubelle que vous êtes allés récupérer récemment à la maison intercommunale.

La collecte de ce conteneur individuel a lieu tous les lundis à partir de 5h sauf jours fériés.

Concernant les autres déchets, vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Broons, située ZA du Chalet, si vous avez fait votre demande de badge.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre suivant l'arrêté préfectoral du 02/11/2017. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures...

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Il est également possible de faire un compost individuel.

FESTIVITES EN JUIN (Salle des fêtes)

Dimanche 2: Thé dansant avec les Copains d'Abord, Club de l'Entente Eréac.

Samedi 8 : Loto avec JCO animation, Relais des 10 clochers.

Dimanche 9 : Thé dansant avec Bernard Méhu, Club de l'Amitié Lanrelas.

ÉTAT-CIVIL

Décès :

21/05/2019 : Mme Marie DEJOUÉ née HENRY, 2 rue du 19 Mars 1962, 89 ans.

24/05/2019 : M Marcel BELLEBON, 27 rue de la Barrière, 87 ans.

POUR MEMOIRE

Groupe médical : **02.96.84.61.47**

Groupe vétérinaire : **02.96.84.61.46**

Cabinet infirmier : **02.96.84.65.44**

Infirmier libéral : **M Rohrbacher : 06.07.75.21.20**

Déchetterie : lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 et vendredi de 14h à 17h. Tél. : **02.96.84.70.56**

Dinan Agglomération : **02.96.87.14.14**

Gendarmerie : lundi de 14h à 18h, mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Tél. : **02.96.84.60.17**

Ecole Louise Briand

Les inscriptions à l'école primaire publique Louise Briand pour la rentrée 2019-2020 sont ouvertes.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'école au **02.96.84.60.30**.

Théâtre

A nos merveilles – la photo est vivante !

Une présentation du travail de l'atelier-théâtre de Broons dirigé par Antoine de La Roche, Cie Le combat ordinaire, avec le soutien de la mairie de Broons.

Avec Valérie, Mélissa, Françoise, Marius, Magalie.

Samedi 1^{er} Juin à 18h, à la salle des fêtes de Broons.

La présentation sera suivie d'un pot. Entrée libre !

« Dans le cadre d'une réflexion sur le lien familial, nous avons travaillé à partir de photographies prises par chaque participant. Puis nous avons cherché, tous ensemble et sur 12 séances seulement, comment faire du théâtre à partir de ces photos.

Les personnages qui apparaissent petit à petit pourraient être les membres d'une famille comme vous et moi, ils pourraient tout aussi bien être un groupe de rock qui se retrouve des années plus tard... Mais l'histoire la plus précieuse sera très certainement celle que vous vous raconterez à vous-même. »

Permanence Info Energie

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et vous souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Vous avez été récemment démarché, et souhaitez vérifier la fiabilité des informations qui vous ont été communiquées, isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergies renouvelables... un **conseiller FAIRE de Dinan Agglomération propose de répondre à vos questions le mardi 11 juin 2019 entre 14h et 17h dans les locaux de la maison intercommunale de Broons (avec ou sans rendez-vous)**.
Prise de rendez-vous au 02.96.87.42.44 ou par mail : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à vocation de Plan Local de l'Habitat

Le PLUiH, élaboré par Dinan Agglomération depuis 2017, s'engage dans la dernière ligne droite. Le lundi 25 mars, le Conseil Communautaire a adopté l'arrêt de projet du PLUiH. Cet arrêt est, en fait, le départ d'une procédure qui se poursuivra cet été par une enquête publique et qui se terminera par une approbation fin d'année 2019, pour un document exécutoire en 2020.

Il s'agit d'un règlement commun aux 64 communes de Dinan Agglomération. Il remplacera les anciens POS, cartes communales et PLU des communes. Il définit les grandes orientations du règlement en termes de développement du territoire pour les 10-15 ans à venir. Une enquête publique aura lieu en août/septembre 2019. Cette enquête sera l'occasion pour chacun de signaler ses remarques auprès du commissaire enquêteur. Les cartes du PLUi seront consultables lors de l'enquête publique et sur le site internet de Dinan Agglomération.

Médiathèque

Mercredi 5 juin à 14h : Atelier découverte de l'art Warli

En Inde, la Tribu Warli perpétue un art aborigène ancestral. Leur peinture s'organise autour de motifs graphiques qui expriment le mouvement, la nature et le sacré. Réalisation d'une fresque sur papier Kraft inspirée des peintures Warli.

A partir de 8 ans sur inscription

Samedi 15 juin à 14h30 à la boutique Ker Zingala de Broons: lectures vagabondes

Rencontre avec Barbara Constantine. Rendez-vous convivial pour découvrir et partager des lectures. Inscription conseillée en partenariat avec Livre et Lecture en Bretagne

Vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin, la médiathèque sera fermée.

Cérémonies du 8 mai 2019

Le Président des Anciens Combattants remercie le conseil municipal et les habitants de s'être déplacés à cette cérémonie.
Merci aux Porte Drapeaux et à l'ensemble des Anciens Combattants.

OISCL

L'OISCL remet en place cette année le dispositif « **Missions argent de poche** ». Il est destiné aux jeunes de **16 à 18 ans**.

Il leur permet de découvrir des métiers ou des actions de bénévolat pendant plusieurs demi-journées, d'agrémenter leur CV, de commencer à se créer leur propre réseau professionnel et de gagner un petit peu d'argent (15 € par ½ journée).

Pour postuler, il faut remplir en ligne le questionnaire que vous trouverez sur le site de l'OISCL (oiscl.fr), dans l'onglet enfance – jeunesse, puis missions argent de poche.

Les missions auront lieu pendant les mois de juillet et août.

Pour tout renseignement, contacter Alexis à l'OISCL au 0296847336.

Tous ensemble pour Broons

L'association des commerçants organise sa traditionnelle braderie le vendredi 2 et samedi 3 août 2019.

Renseignements par mail : tousensemblepourbroons@outlook.fr

ENTREPRISE

Mademoiselle Desserts

Dans le cadre de la Semaine de l'Economie de Dinan Agglomération, l'entreprise Mademoiselle Desserts à Broons ouvre ses portes au grand public pour promouvoir son activité et l'économie du territoire. Ainsi, le **mercredi 19 juin** à 9h, Mademoiselle Desserts accueillera une visite grand public.

Comment s'inscrire ?

Par mail à semaine.economie@dinan-agglomeration.fr ou par téléphone au 02.96.87.52.82.

Inscription obligatoire avant le 12 juin 2019.

Places limitées. Ouvert à tous - Gratuit

PETITES ANNONCES

A vendre :

*Vêtements femme, T58 à 62, hiver et été, **06.71.03.56.56**.

*Salle à manger merisier, style Louis XV : meuble living de 2 m, 1 table pour 6 + 4 chaises, 150 €, **06.52.90.17.02**.

*2 mini vélos pliables, excellent état, 70 et 90 €, **06.70.25.10.45** ;

A louer :

*Maison F3 à Broons, le Fief aux Ecoliers, possibilité terrain, 400 € libre juillet, **07.81.68.47.96**.

*T4 duplex à Broons, garage et T3, rez de chaussée, **06.12.01.23.22**.

*Maison individuelle à Broons, libre le 15 juillet, **06.83.31.88.90**.

*Maison 9 rue du Vieux Chemin à Broons, 3 chambres, 450 €, libre le 1^{er} juillet, **06.86.25.06.12** ou **06.33.14.45.37**.

*T5 à la Normandais, libre le 15 août, **02.96.27.24.14 (HR)**.

*Maison F5, rénovée avec dépendances, s'adresser au 3 rue Bertrand Milon.

*Maison T3 à Caulnes, **02.86.83.85.42** ou **06.29.34.37.67**.

Recherche :

*A faire des travaux de tonte de pelouse, taille de haies, débroussaillage, **06.69.93.98.85**.

Donne :

*3 chatons nés le 10 avril, 2 mâles, une femelle, **06.98.94.68.65**.

Samuel, 13 ans, vous propose de s'occuper de votre chat ou chien, disponible soir, mercredi et week-end.
Voir conditions au **06.70.46.81.36**.